PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2011 à 20 H 30

Le conseil municipal est réuni sous la présidence de : BONNEAUD Didier, Maire A été convoqué le : 13 décembre 2011

PRESENTS: A DAZON-V DACHEUX-M COMBIN-JM RAYMOND-JP RIZZON-P LEPAPE-N ALIBERT

ABSENTS: L FOUSSAT avec procuration N ALIBERT

SECRETAIRE DE SEANCE: Véronique DACHEUX

QUESTION N° 1 **DEMANDE DOTATION EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX** 2012

Dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'année 2012, Monsieur le maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir délibérer sur le projet à présenter. Il s'agit de l'achat d'un fonds de commerce dans le but de pérenniser le commerce de proximité.

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIT : approuve le projet :

- le montant de l'opération s'élèverait à 50.000 € HT
- autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'année 2012
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce projet

VOTE: Nb de voix Pour: 10 Nb de voix contre: 0 Nb d'Abstention: 0

QUESTION N°2 : **DEVIS PLAN DE ZONAGE ASSEMBLE ET REGLEMENT DU PLU**

A l'issue de la modification et des révisions simplifiées du PLU qui ont eu lieu dernièrement, les plans ainsi que le règlement ne sont plus à jour. Il convient de mettre ces documents en conformité. Plusieurs devis ont été demandés.

Après discussion:

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIT : de confier cette mission à la Société G2C dont le montant du devis s'élève à : 2 631.20 € TTC.

VOTE: Nb de voix Pour: 10 Nb de voix contre: 0 Nb d'Abstention: 0

QUESTION N°3: CHOIX CABINET ASSISTANCE JURIDIQUE

Le cadre législatif et réglementaire applicable aux collectivités territoriales ainsi que la multiplication et la complexité des dossiers amènent la commune à avoir recours à une assistance juridique permanente. Cette prestation permettra de garantir la sécurité juridique des actes administratifs.

Un appel d'offre relatif à ces prestations a eu lieu. Il ressort que la Sté FIDAL de Montpellier répond le mieux à nos attentes en termes de prestation et de coût.

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIT : confie la mission d'assistance juridique à la Sté FIDAL sise à Montpellier représentée par Monsieur ACCARIES. Le montant annuel de la prestation s'élève à : 7.000 € HT

VOTE: Nb de voix Pour: 10 Nb de voix contre: 0 Nb d'Abstention: 0

QUESTION N° 4 : VENTE LOTS PARCELLES COMMUNALES

Suite à la division parcellaire de la zone artisanale « Les Castagnets », 4 lots ont été créés, le maire propose la vente de 3 lots. (lot A- lot B- lot C)

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIT : autorise Monsieur le Maire à mettre en vente les 3 lots suivant le plan de division dressé par la Société Géo Mission.

VOTE: Nb de voix Pour: 10 Nb de voix contre: 0 Nb d'Abstention: 0

QUESTION N° 5 : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE CEZE LANGUEDOC

Il est proposé au conseil municipal de modifier les statuts de la Communauté de communes Rhône-Cèze-Languedoc. Il s'agit de considérer d'intérêt communautaire la Maison de justice et du droit du Gard Rhodanien.

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIT :

- approuve la modification des statuts de la communauté de communes Rhône-Cèze-Languedoc en définissant comme d'intérêt communautaire la Maison de justice et du droit du Gard Rhodanien
- de modifier en conséquence les articles concernés des statuts

VOTE: Nb de voix Pour: 10 Nb de voix contre: 0 Nb d'Abstention: 0

QUESTION N° 6: AUTORISATION ENGAGEMENT DEPENSE D'INVESTISSEMENT BUDGET 2012

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que les dépenses d'investissement ne sont pas réalisables tant que le budget n'est pas voté. Il convient donc de prendre les dispositions nécessaires afin de pouvoir régler les dépenses liées à la section d'investissement.

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIT :

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à procéder aux paiements des dépenses d'investissement. Cette disposition concerne la totalité des opérations d'investissements, ceci dans la limite de 25 % du budget 2012.

VOTE: Nb de voix Pour: 10 Nb de voix contre: 0 Nb d'Abstention: 0

La séance est levée à 20h50

SIGNATURES